

L'UNSAVIEZ-VOUS ?

Le 30 novembre 2020



TÉLÉTRAVAIL

CE QUE PRÉVOIT L'ACCORD NATIONAL DU 7 JUILLET 2017 SUR LE TÉLÉTRAVAIL, SIGNÉ PAR L'UNSA-FERROVIAIRE :

1. **À LA CARTE** : 3 journées ou ½ journées par mois à placer dans le mois, suivant les besoins ;
2. **FIXE** ou **ALTERNÉE** : 1 à 3 journées par semaine fixées à l'avance ;
3. **MENSUELLE** : 1 à 3 journées par semaine non fixées à l'avance.

Conditions d'application : avec l'accord de son N+1 et adapté aux besoins de service

L'agent exerce son activité alternativement :

- Soit sur son site de production habituel et à son domicile (Télétravail à domicile) ;
- Soit sur son site de production habituel et sur un autre site du GPF (Télétravail en bilocalisation).

COMMENT EST-IL APPLIQUÉ AUX DIRECTIONS TECHNIQUES ?

Depuis l'expérimentation I&P en 2016 :

1. **À LA CARTE** : 2 journées ou ½ journées par mois à placer dans le mois suivant les besoins ;
2. **FIXE** ou **ALTERNÉE** : 1 journée par semaine fixée à l'avance sur la journée courte obligatoire.

Depuis septembre 2020 :

1. **À LA CARTE** : 3 journées ou ½ journées par mois à placer dans le mois suivant les besoins ;
2. **FIXE** ou **ALTERNÉE** : 1 journée par semaine fixée à l'avance sur la journée courte obligatoire ;
3. **MENSUELLE** : 1 à 3 journées par semaine non fixées à l'avance.

Conditions d'application :

- ✓ Avec l'accord de son N+1 et adapté aux besoins de service.
- ✓ 2 jours de télétravail par semaine en moyenne sur le mois.
- ✓ 1 seul jour sur les lundis/mercredis/vendredis.

NOMBRE MAXIMUM DE JOURNÉES TÉLÉTRAVAILLÉES QUE VOUS POUVEZ ATTEINDRE DANS L'ANNÉE :

Accord National	Nombre de journées maximum		
	Semaine	Mois	Année
Formule à la carte		3	36
Formule fixe	3	13	126
Formule mensuelle	3	13	126

Souplesse

Périmètre DT	Nombre de journées maximum		
	Semaine	Mois	Année
Formule à la carte		3	36
Formule fixe	1	4	42
Formule mensuelle	3	8	84

Journée courte

Souplesse

2 jours de télétravail/semaine en moyenne sur le mois

IL FAUT CONNAITRE LES RÈGLES ET LES CONDITIONS D'APPLICATION POUR POUVOIR SE POSITIONNER !



ÉLECTIONS

AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION SNCF

DU 4 AU 10 DÉCEMBRE 2020

Avancées sociales
& développement de l'entreprise

Je Vote **UNSA** !